

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

SODITEC SAS

Rue : 24 Rue Joseph Marie Jacquard

Code postal/Lieu : F-67400 ILLKIRCH

Téléphone : +33 (0)3 88 55 29 40

Contact pour informations : info.soditec@metaflux.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (information INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ ...
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser mousse pour l'extinction.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493353-35-XXXX ; N°CE : 232-433-8; N°CAS : 8028-48-6

Poids :  $\geq 40 - < 60$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 40 - < 60$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

#### Autres composants

Une partie de l'extrait d'écorce d'orange: (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47-XXXX ; N°CE : 227-813-5; N°CAS : 5989-27-5

Poids :  $< 60$  %

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

un ophtalmologiste. Protéger l'oeil non blessé.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Appliquer la mousse en grandes quantités, car elle sera détruite. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver le récipient bien fermé. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver sous clé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

#### Tenir à l'écart de

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 5 ppm / 28 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 4 (II)  
Remarque : H, Sh, Y  
Version : 23.06.2022

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

#### Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 25.02.2022

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 25 mg/l  
Version : 25.02.2022

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 92,9 µg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 7,78 mg/m<sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 4,44 mg/kg p.c.  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 4,44 mg/kg p.c.  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 185,8 µg/cm<sup>2</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 31,1 mg/m<sup>3</sup>

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 888 mg/kg

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 8,89 mg/kg

### PNEC

ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur seuil : 5,4 µg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur seuil : 5,77 µg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur seuil : 0,54 µg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur seuil : 1,3 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur seuil : 0,13 mg/kg dw  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Valeur seuil : 0,261 mg/kg dw

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

#### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

#### Protection de la peau

#### Protection des mains

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)



**Modèle de gants adapté** : EN 374.

**Matériau approprié** : Caoutchouc butyle

**Temps de pénétration** : 480 min.

**Épaisseur du matériau des gants** : 0,3 mm.

**Remarque** : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

#### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type de filtre: A

#### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

### Remarques générales

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

### 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique** : Liquide

**Couleur** : incolore

#### Odeur

comme: Isopropanol , fruité , douceâtre

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de solidification</b> :	( 1013 hPa )		-80 °C	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> :	( 1013 hPa )	env.	75 °C	
<b>Point éclair</b> :		env.	12 °C	DIN EN ISO 13736
<b>Température d'auto-inflammation</b> :	(( R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE )		237 °C	Référence bibliographique
<b>Inflammabilité</b> :			inflammable	
<b>Limite inférieure d'explosivité</b> :	(( R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE )		0,7 Vol-%	Référence bibliographique
<b>Limite inférieure d'explosivité</b> :	( PROPANE-2-OL )		2 Vol-%	Référence bibliographique
<b>Limite supérieure d'explosivité</b> :	(( R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE )		6,1 Vol-%	Référence bibliographique
<b>Limite supérieure d'explosivité</b> :	( PROPANE-2-OL )		12 Vol-%	Référence bibliographique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Densité :	( 20 °C )	env.	0,8	g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )		partiellement soluble	
pH :	( 20 °C )		non applicable	
Viscosité cinématique :	( 20 °C )	<	40	mm <sup>2</sup> /s
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )		non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			100	Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			100	Pds %
Teneur en COV imposable (Suisse) :			100	Pds %

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Vive réaction avec: Comburant, fortes. Formation de: Peroxydes.

### 10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.4 Conditions à éviter

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Voie d'exposition :	Dermique

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation  
Dose efficace : > 20000 ppmV  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 10000 ppm  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancérogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### Autres effets néfastes

Peut être absorbé par la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Exerce un effet dégraissant sur la peau.

### Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9640 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	NOELR ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Danio rerio
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	5,65 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	9714 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	NOELR ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	0,48 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	> 10000 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	1,1 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	NOELR ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace :	50 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	EL50 ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace :	150 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( ORANGER DOUX, EXTRAITS ; N°CAS : 8028-48-6 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : >= 60 %  
Durée du test : 28 D  
Paramètre : DBO (% de DCO) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Inoculum : Biodégradation  
Paramètres d'évaluation : Aérobie  
Taux de décomposition : 53 %  
Durée du test : 5 D  
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Avant utilisation conforme

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

20 01 29\* (Détergents contenant des substances dangereuses)

07 06 04\* (Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)

##### Autres recommandations de traitement des déchets

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### 13.2 Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1993

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. ( ISOPROPANOL · ORANGER DOUX, EXTRAITS )

### Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ISOPROPANOL · ORANGE, SWEET, EXT. )

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( ISOPROPANOL · ORANGE, SWEET, EXT. )

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : 640D · LQ 1 I · E 2  
Étiquette de danger :



### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : LQ 1 I · E 2  
Étiquette de danger :



### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger :



## 14.4 Groupe d'emballage

II

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

### Autres réglementations (UE)

#### Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

> 30 % hydrocarbures aliphatiques

Contient les suivantes substances: (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE

### Directives nationales

#### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

09. Caractéristiques en matière de sécurité

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées

ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Metaflux 75-27 Détergent Intensif Citrus  
Mise à jour : 08.02.2023  
Date d'édition : 08.03.2023

Version (Révision) : 4.1.1 (4.1.0)

Évaluation :

Flam. Liq. 2 : Point éclair (°C) EN ISO 13736

Skin Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Eye Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Skin Sens. 1 : Méthode de calcul.

STOT SE 3 : Méthode de calcul.

Asp. Tox. 1 : Méthode de calcul.

Aquatic Acute 1 : Méthode de calcul.

Aquatic Chronic 1 : Méthode de calcul.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.